

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 07991

Numéro SIREN : 328 014 360

Nom ou dénomination : CMS EXPERTS ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2019 sous le numéro de dépôt 37948



1905897301

DATE DEPOT : 2019-03-29

NUMERO DE DEPOT : 2019R037948

N° GESTION : 1983B07991

N° SIREN : 328014360

DENOMINATION : CMS EXPERTS ASSOCIES

ADRESSE : 74 avenue de Wagram 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2019/01/18

TYPE D'ACTE : DECISION DES ASSOCIES

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL

8337221

DC 18-1-15
CZ-CN

Le trib
erce, de
déposé le :

29 MAR. 2019

37343

CMS EXPERTS ASSOCIES
Société Par Actions Simplifiée au capital de 200 000 €
Siège social : 74 avenue de Wagram
75017 PARIS
328 014 360 RCS PARIS

**ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES
DES ASSOCIES EN DATE DU 18 JANVIER 2019**

Les soussignées :

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT,

société par actions simplifiée au capital de 136 000 euros,

dont le siège est situé 37 rue Elsa Triolet, Parc Valmy, DIJON (Côte d'Or),

immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 300465093,

représentée par Monsieur Jérôme BURRIER, agissant en qualité de Président,

COMPTABILITE AUDIT DEVELOPPEMENT,

société par actions simplifiée au capital de 206 000 euros,

dont le siège est situé 23-25 Avenue Mac Mahon, PARIS (PARIS),

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 414266114,

représentée par Monsieur Jérôme BURRIER, agissant en qualité de Président,

Seuls associés de la société par actions simplifiée CMS EXPERTS ASSOCIES, désignée en tête des présentes, ont pris conformément aux dispositions statutaires, les décisions suivantes relatives à :

- la nomination d'un nouveau président, en remplacement de Monsieur Stéphane SZNAJDERMAN, démissionnaire,
- la nomination d'un nouveau directeur général, en remplacement de Monsieur Philippe CLEMENT, démissionnaire,
- la nomination d'un nouveau directeur général,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE DECISION

Les associés prennent acte, à l'unanimité, de la démission de Monsieur Stéphane SZNAJDERMAN de ses fonctions de président de la société.

En conséquence, les associés décident, à l'unanimité, de nommer à compter de ce jour en qualité de nouveau président :

- Monsieur Jérôme BURRIER,
né le 5 juillet 1964 à LYON ((Rhône)
demeurant à MESSIGNY ET VANTOUX (Côte d'Or), chemin de dessous le clos,
sans limitation de durée.

Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce attribue expressément aux associés et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

Les associés décident que pour l'exercice de ses fonctions, le président ne percevra pas de rémunération. Cependant, il aura droit au remboursement de ses frais sur justificatifs.

DEUXIÈME DECISION

Les associés prennent acte, à l'unanimité, de la démission de Monsieur Philippe CLEMENT de ses fonctions de directeur général de la société.

Sur la proposition du président, les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de directeur général :

- Monsieur Claude CORNUOT,
né le 11 juillet 1969 à DIJON (Côte d'Or),
demeurant à DAIX (Côte d'Or), 10 Rue Bellevue,

afin d'assister le président et pour une durée équivalente à celle du mandat de ce dernier.

Dans le cas où Monsieur Jérôme BURRIER viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, le directeur général conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Le directeur général est investi des mêmes pouvoirs que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Les associés décident que pour l'exercice de ses fonctions, Monsieur Claude CORNUOT ne percevra pas de rémunération. Cependant, il aura droit au remboursement de ses frais sur justificatifs.

TROISIÈME DECISION

Sur la proposition du président, les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de directeur général :

- Monsieur Alexandre DROUHIN,
né le 22 janvier 1983 à BEAUNE (Côte d'Or),
demeurant à FONTAINE LES DIJON (Côte d'Or), 14B rue Docteur Majnoni d'Intignano, Les Jardins de Fontaine,

afin d'assister le président et pour une durée équivalente à celle du mandat de ce dernier.

Dans le cas où Monsieur Jérôme BURRIER viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, le directeur général conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Le directeur général est investi des mêmes pouvoirs que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Les associés décident que pour l'exercice de ses fonctions, Monsieur Alexandre DROUHIN ne percevra pas de rémunération. Cependant, il aura droit au remboursement de ses frais sur justificatifs.

QUATRIÈME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés en date du 18 janvier 2019 sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par les associés sera conservé dans les archives sociales.

Acte établi à PARIS,

Le 18 janvier 2019,



EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
Représentée par Monsieur Jérôme BURRIER



COMPTABILITÉ AUDIT DEVELOPPEMENT
Représentée par Monsieur Jérôme BURRIER